



**« Appel à projets » au profit des associations MRE
œuvrant dans le domaine d'accompagnement et d'appui
des groupes vulnérables MRE (Détenus, Mineurs non
accompagnés, et personnes âgées) au titre de l'année 2016.**

Dans le cadre d'accompagnement et d'appui des groupes vulnérables des MRE (Détenus, Mineurs non accompagnés, et Personnes âgées), Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à L'Étranger et des Affaires de la Migration annonce le lancement du dépôt des candidatures des associations MRE œuvrant dans ce domaine. Cette opération aura lieu au niveau des représentations diplomatiques et des postes consulaires du Royaume, durant la période allant **du 04 janvier 2016 au 15 février 2016.**

Projets Eligibles

Sont éligibles au cofinancement du Ministère, les projets visant l'un des axes suivants :

1- Axe n°1 : Catégorie des Détenus MRE

❖ Durant la phase d'incarcération :

▪ Sur le plan social :

- Soutien et appui psychologique aux détenus et à leurs familles;
- Aide médicale en cas de nécessité.
- Aide symbolique durant les fêtes religieuses (distribution des vêtements, paniers alimentaires,...) ;

▪ Sur le plan culturel :

- Organiser des activités culturelles et artistiques;
- Alimenter les bibliothèques des centres pénitenciers par des ouvrages traitant du patrimoine culturel marocain (Centre de documentation marocain) ;

❖ Durant la période post- carcérale :

- Accompagnement et suivi psychologique du prisonnier et de sa famille ;
- Réinsertion socioprofessionnelle ;

- Aide médicale en cas de nécessité;
- Assurer un hébergement provisoire au profit du détenu libéré récemment.

2- Axe n°2 : Catégorie des mineurs non accompagnés

❖ Au niveau du Pays d'accueil :

- Accompagnement et soutien social ;
- Suivi psychologique et médical ;
- Assistance juridique et judiciaire ;
- **En cas de retour au Maroc :** Coordination avec les familles d'origine ou les centres d'accueil.

❖ Au niveau du Maroc :

- Accueil et soutien psychologique ;
- Accès aux soins de base ;
- Réinsertion sociale (famille d'origine ou centre d'accueil) ;
- Accompagnement administratif et judiciaire ;
- Réinsertion scolaire ;
- Réinsertion professionnelle.

3- Axe n°3 : Catégorie des personnes âgées MRE

❖ Au niveau des pays d'accueil :

▪ Sur le plan social :

- Soutien médical et psychologique;
- Amélioration des conditions d'hébergement au niveau des centres d'accueil ;
- Sensibilisation aux droits sociaux (retraite, sécurité sociale, couverture médicale...)
- Assurer la médiation entre les personnes âgées en situation d'isolement et leurs familles aux pays d'accueil et au Maroc.

▪ Sur le plan culturel

- Organisation des séjours culturels et de divertissement au Maroc;
- Organisations des événements à caractère culturel (soirées artistiques, soirées poétiques, ateliers,...) ;

- Offrir des cadeaux symboliques à l'occasion des fêtes nationales et religieuses (vêtement traditionnels marocains,...).

❖ Au niveau du Maroc

- Organiser des cérémonies de commémoration de la fête nationale des personnes âgées (Hommage, exposition de l'expérience de la 1ère génération en présence des nouvelles générations,...)

Composition et dépôt du dossier de demande des subventions

Le dossier de demande de subventions est composé d'une demande adressée à Monsieur le Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier juridique exhaustif de l'association, Mené des pièces indiquées dans le cadre référentiel de partenariat entre ce Ministère et les associations œuvrant dans le domaine d'accompagnement et d'appui des groupes vulnérables MRE (Détenus, Mineurs non accompagnés et Personnes âgées).

Chaque association porteuse d'un projet est appelée à faire parvenir audit Ministère deux copies du dossier de candidature, la 1^{ère} déposée directement au niveau des représentations diplomatiques et consulaires du Royaume dont dépend le siège social de l'association et la deuxième adressée par courrier postal de ce Ministère : **52, Angle Avenue de France et Rue Oum Rabiaa, Agdal Rabat (code postal : 8883)** sachant que le dernier délai de réception des demandes de subventions est **le 15 février 2016**.

Accès aux informations :

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le portail de ce Ministère sur : [http:// www.mre.gov.ma](http://www.mre.gov.ma) ou contacter la direction de Communication et de Mobilisation des compétences MRE de ce Ministère sur le tél : 0537776588/64 ou le courriel électronique associationsmre@gmail.com.

Orientations Générales

- Les associations MRE sont appelées à respecter impérativement et exclusivement le cadre référentiel dudit partenariat ;
- Tout dossier de demande de subvention qui ne respectera pas l'ensemble des critères d'éligibilité et /ou ne comportera pas la totalité des documents demandés sera automatiquement rejeté.